



Foncière-développeur

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon et en Australie*

## Communiqué de presse

Paris, le 28 août 2009

### **Succès de l'opération de reclassement d'actions Icade effectuée par la Caisse des Dépôts**

Icade annonce le succès de l'opération de placement par la Caisse des Dépôts de 1 400 000 actions Icade, représentant environ 2,85% du capital et 2,87% des droits de vote. A l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts conserve 28 895 228 actions Icade, représentant 58,74% du capital et 59,25% des droits de vote contre respectivement 61,58% et 62,12% précédemment.

Cette opération mettra Icade en situation de respecter les obligations liées à la structure de l'actionnariat du régime SIIC 5 devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. De ce fait, Icade élargira son flottant et d'améliorera la liquidité de son titre. L'écart entre 59,25% et la norme de 60% est lié à une marge de sécurité devant permettre à tout moment le respect de la limite de 60%. Des opérations de tenue de marché peuvent en effet faire osciller à la marge le taux effectif de participation.

La cession de ces actions s'est effectuée dans le cadre d'un placement accéléré avec construction d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels au prix de 65 euros par action. Ce placement privé a été réalisé par Société Générale Corporate & Investment Banking.

La Caisse des Dépôts s'est engagée à ne pas procéder à de nouvelles cessions de titres de capital d'Icade pendant une durée de 180 jours suivant la date de réalisation de cette opération.

La Caisse des Dépôts confirme par ailleurs qu'elle souhaite conserver durablement ce niveau de participation dans le capital d'Icade.

#### **Contacts:**

Nathalie Palladitcheff  
Membre du comité exécutif, en charge des finances  
+33 (0)1 41 57 70 12  
[nathalie.palladitcheff@icade.fr](mailto:nathalie.palladitcheff@icade.fr)

Rémi Lemay  
Responsable communication financière et externe  
+33 (0)1 41 57 71 05  
[remi.lemay@icade.fr](mailto:remi.lemay@icade.fr)

*Aucune copie du présent communiqué de presse ne doit être distribuée, publiée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'un ordre d'achat de valeurs mobilières en France, aux États-Unis, ou dans d'autres pays.*

*Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Icade n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et la Caisse des Dépôts n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions d'Icade aux Etats-Unis.*

*Ce communiqué ne doit pas être diffusé, et n'a pas été approuvé par une personne autorisée au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, au Royaume-Uni, ce document n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont a) des investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« **Financial Promotion Order** ») et b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order.*

*Toute décision d'achat d'actions Icade doit être prise sur la seule base des informations publiques concernant Icade. Ces informations n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante de la part de Société Générale ni de la Caisse des Dépôts et ces derniers ne sauraient être tenus pour responsables d'une telle vérification.*

*Société Générale est autorisée à fournir des services bancaires et d'investissement en vertu d'un agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement. Société Générale agit pour la Caisse des Dépôts et pour aucune autre partie concernée par l'opération de placement et décline toute responsabilité envers toute partie autre que la Caisse des Dépôts eu égard aux protections à offrir aux clients de Société Générale et aux services de conseil à fournir dans le cadre de l'opération de placement.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans les pays où ces opérations constituent une violation des dispositions légales ou réglementaires en vigueur.*